

Madame, Monsieur,

Votre médecin traitant ou votre spécialiste vous a proposé d'effectuer un FibroScan®.



Le FibroScan® est un examen semblable à une échographie, c'est un examen **non invasif, indolore, rapide**.

Il nécessite **d'être à jeun depuis au moins 3 heures**.

Le FibroScan® nécessite néanmoins de pouvoir **se mobiliser** pour s'allonger sur la table d'examen et de lever le bras droit pour le mettre sous la tête.

Le FibroScan® avec CAP est effectué avec une sonde appliquée sur l'abdomen et permet d'évaluer à la fois le degré de fibrose (*présence de « cicatrices » au niveau du foie*) sur une échelle allant de 1 à 4, et d'évaluer la stéatose (*présence de « graisse » au niveau du foie*) sur une échelle allant de 1 à 3.

Afin de pouvoir proposer cet examen au plus grand nombre, des infirmiers-ères ont été spécifiquement formé-e-s et sont autorisé-e-s à réaliser le FibroScan® en lieu et place d'un médecin dans le cadre d'un protocole de coopération validé par l'Agence Régionale de Santé Alsace le 28 juillet 2015. **Un consentement écrit vous sera demandé avant la réalisation de l'examen dans le cadre de cette délégation de tâche.**

Avant l'examen il vous faudra :

- Une prescription médicale pour que le FibroScan® puisse être réalisé
- Prendre un rendez-vous par téléphone au secrétariat du Centre de Consultations au 03 88 71 65 26. Vous serez recontacté avant l'examen pour confirmer le rendez-vous.

Le jour de l'examen :

- Il ne faut ni manger ni boire dans les 3 heures qui précèdent l'examen
- Il faudra vous munir de **votre ordonnance, de votre carte vitale, d'une pièce d'identité et du formulaire de consentement signé** (si vous n'en avez pas reçu, un exemplaire vous sera fourni sur place)
- Vous vous présenterez à l'heure du rendez-vous au **Centre de Consultations de l'hôpital de Saverne**, accueil 5. Vous serez ensuite reçu-e par l'infirmier-ère qui s'assurera que vous avez été informé-e du déroulement de l'examen et qui recueillera votre formulaire de consentement avant de réaliser le FibroScan.
- Le FibroScan® **ne pourra pas être interprété par l'infirmière** mais le résultat ainsi que les outils d'interprétation seront transmis au médecin prescripteur. L'infirmier-ère vous remettra une copie si vous le souhaitez.

A Noter : En cas d'échec de l'examen ou de non interprétation possible au vu des résultats obtenus après plusieurs essais, il sera proposé à votre médecin d'utiliser un autre test non invasif prédictif de fibrose, un FIB-4 (biomarqueur sanguin calculé à partir de votre âge, du taux de transaminases ASAT et ALAT et du chiffre des plaquettes) ou un FibroTest (cet examen sanguin est remboursé dans le cadre des hépatites virales B et C seulement). Un autre rendez-vous peut vous être proposé pour un autre essai si vous le souhaitez.